



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 7971

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'insécurité qui atteint le commerce et les commerçants du département de Seine-Saint-Denis. En effet, depuis quelques mois ce département fait l'objet d'agressions de hold-up et d'assassinats ou de violences caractérisées particulièrement graves qui ont marqué sa population. Cette situation a suscité l'émotion et la mobilisation des commerçants de Seine-Saint Denis, au premier rang desquels le président de la délégation de la chambre de commerce, M. Guy Coste. Il conviendrait, en accord avec les élus locaux de ce département qu'une action forte de sensibilisation puisse être menée avec la police nationale, les polices municipales et les organismes consulaires qui pourraient informer tous les commerçants du département d'une véritable action de prévention contre l'insécurité urbaine, notamment par la mise en place de la télésurveillance sur leur magasin ou boutique. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser ce qu'il compte entreprendre en ce sens.

Texte de la réponse

Un partenariat a été développé entre les services de la direction départementale de la sécurité publique et les commerçants de la Seine-Saint-Denis pour faire face aux vols à main armée et aux hold-up dont ces derniers sont les victimes. Outre les rondes et patrouilles habituelles des services de police qui permettent des contacts réguliers avec les commerçants, la direction départementale de la sécurité publique s'est engagée dans une campagne de communication qui consiste en la diffusion régulière de recommandations dans le cadre de l'agence nationale de rénovation urbaine et au titre de la prévention situationnelle et en l'édiction de conseils relatifs à la prévention des actes de délinquance. Dans la perspective des fêtes de fin de l'année dernière, le président des associations de commerce et les responsables de sécurité des centres commerciaux du département de la Seine-Saint-Denis ont bénéficié de la présentation du dispositif départemental visant à améliorer la sécurisation des commerces. Il repose sur la création des postes de policiers « référent sûreté, commerce-industrie », interlocuteurs privilégiés des commerçants dans chaque circonscription de sécurité publique, sur la possibilité qui leur est offerte de recourir à des audits de sécurité de la part du service de prévention et de sécurité urbaine dont les conclusions peuvent aboutir à la mise en place de systèmes de vidéosurveillance ou, enfin, de participer à des stages de sensibilisation sur les comportements liés à la prévention d'infraction.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7971

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6461

Réponse publiée le : 8 avril 2008, page 3078